Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212901771-20251208-2025DCM096-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation :
28/11/2025
Date d'affichage :
28/11/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
le huit décembre
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents :, M. Talarmin, Mme Conq, M. Bonaventur, Mme Evain, Mme Chentil J., M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Batany, M. Le Bec, M. Reux, M. Petton S., M. Jezequel, Mme Chentil M-C, Mme Jourden, Mme Lannuzel, Mme Pellé, Mme Jestin, M. Petton C, Mme Bouvier, , M. Jestin, M. Petton J., M. Quéméneur, Mme Viala

Absents représentés : M. Bourlès qui a donné pouvoir à M. Bonaventur, Mme Caouissin qui a donné pouvoir à M. Talarmin, Mme Gélébart qui a donné pouvoir à Mme Lannuzel.

Absents : M. Loëgel

Secrétaire : M. Philippe Batany

2025DCM096	**APPROBATION DU PROJET D'ESPACE CULTUREL**

Exposé :

M. le Maire présente le projet de l'espace culturel comprenant la médiathèque et une salle de spectacle.

Délibération :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- Approuver le projet de construction d'un espace culturel comprenant une médiathèque et une salle de spectacle ;
- Donner pouvoir à M. le Maire pour demander les subventions aux quelles le projet peut prétendre et notamment auprès de l'État (DETR, DSIL, DRAC) ; du conseil régional de Bretagne, du conseil départemental…
- Poursuivre les démarches et lancer la procédure d'appel d'offres ;
- donner pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Décision du conseil municipal : adopté par 17 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.